

Questions orales

Une voix: Que fera-t-on dans le cas de Lassie?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): C'est peu probable, monsieur l'Orateur. Cependant, si de l'avis du ministère, un artiste qui a demandé un visa de travail fait partie d'une catégorie de personnes interdites de séjour—je ne me souviens pas du terme exact—il serait alors tenu de donner ses empreintes digitales aux fins d'identification mais seulement dans ce cas particulier.

M. Epp: Je trouve l'explication du ministre très ambiguë car il a commencé en nous disant qu'ils ne seraient pas tenu de donner leurs empreintes digitales et il termine en déclarant qu'ils le seront peut-être. Pourrait-il être plus clair car actuellement même lorsqu'un artiste étranger célèbre se rend au Canada, il doit se faire accompagner de musiciens canadiens. Ce règlement nuit donc beaucoup plus aux musiciens canadiens qu'aux étrangers.

Je voudrais donc demander au ministre de réétudier ce règlement car nous n'avons pas eu la possibilité d'en discuter au comité et de réétudier également ses répercussions sur le commerce canadien, plus particulièrement à la lumière des objectifs décrits dans l'article 3 de la loi.

M. Cullen: Le député vient de faire valoir son point de vue ainsi que l'ont d'ailleurs fait d'autres personnes. Nous tenons à traiter les gens qui se rendent dans notre pays pour se livrer à des activités artistiques de la même façon que nous voudrions que nos propres artistes soient traités à l'étranger. Nous avons été très généreux quant à la politique que nous avons adoptée mais j'ai l'obligation de protéger le public canadien lorsque quelqu'un se rend dans notre pays à titre d'artiste s'il se trouve qu'on le soupçonne d'être un criminel et cela, quelles que soient les circonstances.

* * *

LE CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES**LA DEMANDE DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE**

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à qui je veux demander si elle a reçu des instances du milieu médical de la recherche, étant donné la crise qui règne dans ce domaine; les fonds alloués au Conseil de recherches médicales pour l'année qui vient n'ayant augmenté que de 3.8 p. 100, ce qui représente une augmentation beaucoup moindre que l'augmentation du coût de la vie, on a dû pour l'année qui vient réduire de 20 p. 100 les projets de recherche médicale prévus, et il est impossible au monde scientifique de survivre avec ce mini-budget. Si les choses en sont là, que propose-t-elle de faire pour y remédier?

Mlle Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu en effet des instances du milieu médical de la recherche du Canada qui est l'un des premiers groupes que j'ai rencontrés lorsque j'ai été nommée ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La demande de financement supplémentaire que l'on m'a présentée a toute ma sympathie. Mais néanmoins les chiffres

[M. Epp.]

que vient de nous communiquer le député sont faux et j'aimerais dire ce qu'il en est. Nous avons augmenté le budget du Conseil de recherches médicales de 5.6 p. cent et réussi à le faire échapper aux restrictions, de manière à ce que les financements que nous accordons soient protégés au maximum puisque la conjoncture économique est difficile. Par conséquent, la recherche médicale a reçu plus en proportion que les autres services. C'est un point très important qui montre que nous tenons à respecter nos obligations vis-à-vis de la recherche médicale et que nous nous inquiétons de ses difficultés.

J'ai demandé aux représentants du milieu médical de me fournir les faits et leur ai assuré que je ferais de mon mieux pour les aider, mais je n'ai encore rien reçu. Ils m'ont assurée que le matériel de recherche médicale représentait 80 p. 100 environ du coût des projets et qu'il augmentait d'une part du fait de l'inflation, d'autre part par suite de la dévaluation du dollar, car il est importé le plus souvent des États-Unis.

* * *

[Français]

LES FINANCES**ON DEMANDE SI LES CAISSES POPULAIRES ET D'ÉCONOMIE DEVRONT ÊTRE MEMBRES D'UNE ASSOCIATION CANADIENNE DE PAIEMENTS**

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 19 avril dernier, le très honorable premier ministre a déclaré en Chambre que les caisses populaires et les caisses d'économie seraient comprises dans la prochaine loi sur les banques. Le ministre des Finances pourrait-il dire, si dans la politique gouvernementale, le gouvernement a l'intention d'exiger que les caisses populaires et les caisses d'économie soient membres d'une association canadienne des paiements?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, quant à la participation des caisses populaires et des Unions de crédit à l'Association des paiements du Canada, le tout sera connu au moment où nous déposerons la loi sur les banques. Au sujet de cette association ni les caisses populaires ni les Unions de crédit n'avaient montré d'objections sérieuses au moment de la publication du Livre vert.

M. Clark: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Vu qu'auparavant, les caisses populaires et les caisses d'économie relevaient de la compétence des gouvernements provinciaux, le ministre des Finances pourrait-il dire si le gouvernement a entamé des discussions avec ses homologues provinciaux quant à la possibilité de placer ces organismes sous l'autorité d'une agence fédérale comme une association canadienne des paiements ou une autre agence fédérale?

M. Chrétien: Monsieur le président, les détails de la loi seront connus. Il s'agit d'une participation volontaire, et les caisses populaires ainsi que les Unions de crédit pourront prendre leur décision une fois que la loi sera déposée et étudiée.